

**COMPTE RENDU APPROUVÉ LE 15 MAI 2022
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU DIMANCHE 16 JANVIER 2022**

Le dimanche 16 janvier 2022, à 11h45, une assemblée générale extraordinaire de l'association cultuelle de l'Église protestante unie de La Rencontre est ouverte par Céline Viguié, présidente du conseil presbytéral. 19 membres de l'association cultuelle sont présents et 7 membres sont représentés, soit un total de 26 votants.

1 – Élection du Bureau de l'assemblée générale

Sur proposition de Céline Viguié, présidente du conseil presbytéral, l'assemblée élit par acclamation Céline Viguié présidente, Laurent Schlumberger secrétaire, Rémi Arbeau et Bodo Randrianarijaona questeurs.

2 – Élection complémentaire d'une personne au conseil presbytéral

La présidente rappelle les motifs de cette assemblée générale extraordinaire tels qu'ils ont été exposés dans la convocation. Karen Lévêque avait été élue membre du conseil presbytéral lors de l'assemblée générale du 28 juin 2020. Elle a depuis lors poursuivi ses études de théologie et est entrée, en septembre dernier, dans la dernière année de Master, qui comporte un stage dans une Église locale, qu'elle effectue dans l'Église de Poissy et environs. Pour ne pas se disperser et se concentrer sur cette phase finale de sa formation théologique, Karen a souhaité ne plus être membre du conseil presbytéral de notre Église. Le conseil presbytéral en a pris acte, avec regret mais évidemment avec compréhension, lors de sa réunion du 15 septembre dernier. Un poste du conseil presbytéral – qui en compte sept outre le pasteur membre de droit – est donc vacant. En accord avec l'article 5.4 des statuts de notre association cultuelle (disponibles sur demande), le conseil presbytéral propose à l'assemblée générale d'élire une personne à ce poste vacant. Le mandat de cette personne expirera en même temps que celui des autres membres du conseil, en 2024.

Puis la présidente rappelle que le conseil presbytéral, en application de l'article 4.3 de la Constitution de l'Église protestante unie de France (règlement d'application), propose à cette élection Emma Bérangère Ladrière, qu'elle présente. Cette proposition ne fait pas obstacle à ce que d'autres personnes éligibles se présentent ; en l'occurrence, n'est pas le cas.

Au scrutin à bulletin secret, Emma Bérangère Ladrière est élue à l'unanimité.

Après les applaudissements, le pasteur prononce une prière d'accueil d'Emma, pour l'ensemble du conseil presbytéral et pour l'Église.

L'assemblée est close à 12h15.